

direction
départementale
de l'Équipement
de la Loire



Direction

Saint Etienne, le 14 AVR. 2005

Le Directeur Départemental de l'Équipement
à
Monsieur Jean-Gérard KOENIG
Conseil Général des Ponts et Chaussées
BEA-TT
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE CEDEX

objet : Giratoire de St Martin d'Estreaux sur la RN 7
référence : Votre note en date du 6 mars 2005
affaire suivie par : Jean-Louis LAZZARESCHI – Subdivision Roanne St Haon
tél. 04.77.67.45.33; fax 04.77.23.92.01
mél. jean.louis.lazzareschi@equipement.gouv.fr

Dans le cadre de l'enquête technique engagée sur l'accident d'autocar de St Martin d'Estreaux, vous nous avez transmis les recommandations éditées par le BEA-TT pour améliorer la perception de ce giratoire.

Après examen par mes services de cette note, en collaboration avec le CETE de Lyon, je peux vous apporter les réponses suivantes :

1 - Signalisation :

1.a : Position du panneau D.42

Une optimisation du positionnement du D.42 sera recherchée sur le terrain de façon à dégager la plus longue distance de visibilité possible surtout de nuit.

Il sera notamment abaissé.

Le CETE recommande de protéger le pied du panneau par des glissières de sécurité, l'emplacement définitif devra tenir compte de la présence du débouché du chemin rural et des longueurs minimales de glissières requises.

1.b : Flash

Un système d'alimentation par piles a été mis en place depuis l'accident, il permet d'assurer le fonctionnement permanent de nuit du dispositif.

Nous proposons de conserver les 3 feux sur le triangle même si la réglementation n'en prévoit qu'un jusqu'au remplacement de ces panneaux par des caissons à diodes.

1.c : Panneau J5 sur l'îlot d'entrée

La balise J5 vient d'être remplacée par un dispositif auto-relevable sur pied escamotable et dont la face vue est en aluminium et non plus plastique.

Elle a été remise à l'emplacement de l'existante et surélevée ; son bord inférieur se situe à 80 cm au dessus de la chaussée.

1.d : Panneau AB3a d'entrée sur le giratoire

Ce panneau sera dédoublé à gauche sur l'îlot d'entrée.

2 - Ilot central du giratoire**2.a : Renforcement de la perception visuelle**

Il sera assuré par la mise en place de piquets de bois peints de couleurs vives fluo ou rétro-réfléchissantes posés en retrait du giratoire (environ 2 m) et de façon aléatoire.

2.b - Cataphotes

De nouveaux cataphotes seront posés sur les bordures de l'îlot central, qui seront également peintes en blanc rétro-réfléchissant selon la suggestion du CETE.

Les anciens cataphotes seront laissés en place.

3 - Ilot d'entrée du giratoire

Un prolongement de l'îlot par bordures accolées conduisant à une réduction de la largeur de chaussée, nous proposons d'adopter la solution préconisée par le CETE de Lyon qui consiste à introduire le nez de l'îlot par une file de balises J11 implantées sur la ligne continue centrale et donc la longueur sera appréciée sur le terrain pour être visible de loin (minimum 50 m pour sortir de la courbe).

4 - Bandes rugueuses

Compte tenu de la présence d'une habitation à proximité, la solution des bandes rugueuses sera éventuellement envisagée après évaluation du dispositif décrit ci-dessus.

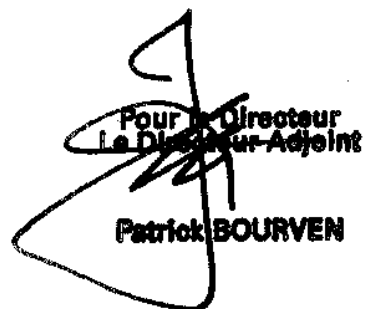
5 – Conditions de mise en œuvre

Ces propositions ont été élaborées en liaison avec le CETE de Lyon, elles seront soumises à l'I.G.R., la question de l'enlèvement des panneaux « attention carrefour modifié » sera évoquée avec lui.

*

Ces dispositions figurées sur le plan ci-joint seront répétées (avec des adaptations éventuelles) sur les 4 entrées des deux giratoires de la déviation de St Martin d'Estreaux.

Le Directeur Départemental de l'Équipement,


Pour le Directeur
Le Directeur-Adjoint
Patrick BOURVEN